



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 09 décembre 2022

Le quorum étant atteint, Marjorie PINDUCCI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - François-Marie LUCCHETTI - François GRISANTI.

Absents excusés : Maria GAROBY (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Jérôme CAPPELLARO (a donné procuration à Frédéric RAO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI) - Claudia TORRE (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°88-15-12-22.

Objet : Travaux de sécurisation de la voirie communale – Modification du plan de financement.

Le 04 avril 2022, par délibération n°43-04-04-22, le conseil municipal a validé le plan de financement pour les travaux de sécurisation de la voirie communale pour un montant de 178.031,60 € hors taxes.

Le 16 novembre 2022, par délibération n° 80-16-11-22, le conseil municipal a modifié le plan de financement initial. Celui-ci est actuellement le suivant :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville 20%
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviation route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	89.144,60 €	35.657,84 €	35.657,84 €	17.828,92 €
Zone Béton Container – Route du Bevinco	Sécurisation Routière OM	16.361,15 €	6.544,46 €	6.544,46 €	3.272,23 €
TOTAL		237.113,15 €	94.845,26 €	94.845,26 €	47.422,63 €

Par suite de la réalisation d'une partie des travaux de sécurisation de la voirie communale, il convient aujourd'hui de revoir ce plan de financement à l'aune des travaux exécutés avant dépôt de dossier auprès de la Collectivité de Corse (route de Suariccia) et de modifier le plan, en actualisant le chiffrage d'un devis modifié à la suite de l'affinement du besoin de travaux (zone béton container – Route du Bevinco).

Il doit être modifié de la façon suivante :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviation route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	89.144,60 €	35.657,84 €	0,00 €	53.486,76 €
Zone Béton Container – Route du Bevinco	Sécurisation Routière OM	15.663,33 €	6.265,33 €	6.265,33 €	3.132,67 €
TOTAL		236.415,33 €	94.566,13 €	58.908,29 €	82.940,91 €

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20221222-88-15-12-22-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

La dépense subventionnable hors taxes pour les travaux de sécurisation de la voirie communale est estimée à hauteur de 236.415,33 € hors taxes pour une demande totale de subventions de 153.474,42 €, soit 64,91%.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le plan de financement modifié comme suit :

Désignation	Finalité	Coût hors taxes	Etat – DETR – Axe 3 – 40%	CDC – Dotation quinquennale 40%	Part Ville
Sécurisation Pont entrée lotissement Cabanule	Sécurisation routière et piétonne	12.542,40 €	5.016,96 €	5.016,96 €	2.508,48 €
Déviaton route de la Digue	Sécurisation routière	119.065,00 €	47.626,00 €	47.626,00 €	23.813,00 €
Sécurisation Chemin communal « Route de Suariccia »	Sécurisation routière	89.144,60 €	35.657,84 €	0,00 €	53.486,76 €
Zone Béton Container – Route du Bevinco	Sécurisation Routière OM	15.663,33 €	6.265,33 €	6.265,33 €	3.132,67 €
TOTAL		236.415,33 €	94.566,13 €	58.908,29 €	82.940,91 €

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20221222-88-15-12-22-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022